

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 15

N° 1303

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1303

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« préfet de »,

les mots :

« représentant de l'État dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.